

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2014

DÉCLARATION DE DOMICILE - (N° 966)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Chapdelaine, M. Fourage et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.